



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 13 janvier 2006

Direction des relations avec les
collectivités locales
Bureau de l'environnement

affaire suivie par :
Marie MARTINEZ
Arrêté approbation DOCOB site
FR9110111 ZPS BC.doc
Tél. : 04.68.51.68.70
Fax : 04.68.35.56.84
marie.martinez
@pyrenees-orientales.
pref.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N°0103/2006
PORTANT APPROBATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)
DU SITE NATURA 2000 FR 9110111
« BASSES CORBIÈRES »
ZONE DE PROTECTIONS PECIALE (ZPS)

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Préfet coordonnateur pour le site Natura 2000 des Basses Corbières (ZPS)

- VU** la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4, paragraphe 4 ;
- VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L414-1 à L414-7 ;
- VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles R414-1 à R414-24 ;
- VU** la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 février 2003 modifiant l'arrêté du 6 novembre 2002 portant désignation du site NATURA 2000 des Basses Corbières (zone de protection spéciale) FR 9110111 ;
- VU** la décision du ministre de l'écologie et du développement durable du 18 février 2003 portant désignation du préfet des Pyrénées-Orientales comme « préfet coordonnateur » pour le site NATURA 2000 des Basses Corbières (zone de protection spéciale) FR 9110111 ;
- VU** l'arrêté arrêté interpréfectoral n°1526/2001 du 14 mai 2001 modifié portant composition du Comité de Pilotage du site NATURA 2000 des Basses Corbières (zone de protection spéciale) FR 9110111;

././.

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.69.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.69.51.69.00

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ SERVEUR VOCAL 04.69.51.66.67

031

VU les travaux du comité de pilotage du site NATURA 2000 des Basses Corbières (zone de protection spéciale) FR 9110111 et notamment ses réunions des 20/12/01, 22/01/04, 11/01/05, 16/09/05 et 12/01/06 ; ;

VU le procès-verbal de la réunion du comité de pilotage du 12 janvier 2006 validant le document d'objectifs du site NATURA 2000 des Basses Corbières (zone de protection spéciale) FR 9110111 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

Article 1 :

Le document d'objectifs du site NATURA 2000 des Basses Corbières (zone de protection spéciale) FR 9110111, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 :

Le document d'objectifs du site NATURA 2000 des Basses Corbières (zone de protection spéciale) FR 9110111 est tenu à disposition du public dans les mairies des communes de l'Aude et des Pyrénées-Orientales concernées par le périmètre du site, tel que défini par l'arrêté ministériel du 5 février 2003, ainsi que dans les Préfectures et les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et à la Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc-Roussillon.

Article 3 :

En fonction des résultats de l'évaluation périodique du document d'objectifs, il pourra faire l'objet de modifications après validation par le comité de pilotage du site.

Article 4 :

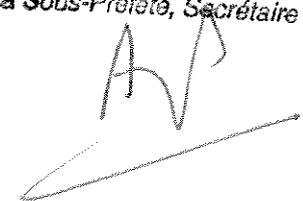
La durée de validité du document d'objectifs du site NATURA 2000 des Basses Corbières (zone de protection spéciale) FR 9110111 est de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 :

Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, Mme la directrice régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon, M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Perpignan, le **13 JAN 2006**

Le Préfet
Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale


Anne-Gaëlle BAUDOUIN